

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 juin 2017

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Muriel SCHNELL, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Zo RASATAVOHARY, Patrice THOMAS

Absents : Monsieur Anthony SIMON, Monsieur Zo RASATAVOHARY

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Location matériel communal (tentes)
- Travaux ONF - Amélioration des peuplements projet ERFCAL
- Cartes jeunes
- Tarifs pour la fête du village 2016
- Modification des statuts du syndicat Territoire d'énergie
- Nomination d'un coordinateur du recensement de la population
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2017 est adopté à l'unanimité.

Location de matériel communal (tentes)

Monsieur le Maire propose :

- La location d'une tente 6m x 10m à 136 euros TTC. Le montage et le démontage sont faits par les employés communaux pendant leurs heures de travail. Le montant de la location se divise en 36 euros de montage/démontage et 100 euros par jour d'utilisation de la tente. La caution est de 1 000 euros.
- La location d'une tente 3m x 3m à 25 euros TTC par jour d'utilisation de la tente. Le montage et le démontage sont faits par ceux qui utilisent la tente. La caution est de 400 euros.

La location de ces tentes ainsi que le montage et le démontage sont gratuites pour les associations anjoutinoises qui participent à la fête du village.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les tarifs de location de ces tentes
- autorise le Maire à signer des contrats de location de ces tentes

Travaux ONF - Amélioration des peuplements projet ERFCAL

Monsieur Stéphane Damerville (ONF) présente ce dossier.

Le projet ERFCAL est né suite à un appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC BOIS lancé par l'ADEME en 2015, faisant partie des projets retenus sur le territoire national. Son but est de mobiliser sur 3 ans du bois additionnel afin d'alimenter les chaufferies bois existantes et futures en associant tous les utilisateurs de la forêt et en réconciliant l'économie et l'écologie.

Des actions sont menées en milieu forestier et en milieu agricole en apportant des aides à l'amélioration des peuplements forestiers pour : produire de l'énergie renouvelable, gestion durable des ressources, valorisation des bois de haies et de lisières, reboisement ou encore reconquête paysagère.

De nombreux arbres (épicéas) des parcelles 17 et 14 de la commune d'Anjoutey sont malades. Il serait souhaitable de les couper très rapidement afin de pouvoir encore les vendre à un prix proche des ceux du marché actuel.

L'ONF propose de couper les arbres des parcelles 17 et 14 et de faire des travaux de plantation et de repeuplement, travaux d'amélioration des peuplements subventionnables à hauteur de 40%. Ces travaux forestiers sont en sus de ceux prévus annuellement.

Le budget serait :

- Dépenses :
 - o frais de gestion dossier subvention
 - o frais de gestion chantier d'exploitation
 - o Frais exploitation résineux (environ 430 m3)
 - o Frais d'exploitation tonne feuillue (environ 450 tonnes)
 - o Frais de garderie
 - o Frais de plantation et entretien à 4 ans :
- Recettes :
 - o Vente résineux (environ 430 m3)
 - o Vente tonne feuillue (environ 450 tonnes)
 - o Subvention possible

Le chiffrage prévisionnel de l'ONF est à modifier en intégrant entre autres les frais de garderie, la TVA des dépenses et la TVA des recettes (les taux de TVA n'étant pas identiques), les recettes potentielles quand les arbres plantés seront à maturité.

La commune aurait à financer 11 500 € pour obtenir :

- 7 hectares de terrain plantés avec des arbres «productifs» en remplacement d'arbres sans avenir
- 1 000 plants par hectare
- pin sylvestre, chêne et châtaignier à planter sur parcelle 14 et chêne pédonculé sur parcelle 17

Aucun budget n'étant prévu au Budget Primitif 2017, des décisions modificatives budgétaires, un plan de financement et un plan d'actions seront donc nécessaires. Ce dernier serait :

- dossier de subvention à réaliser en juillet/ août 2017 (avec acceptation du dossier de subvention avant les 1ères coupes de bois)
- coupes de bois automne 2017
- recettes au plus tard en décembre 2017 (titre et non encaissement des recettes)
- plantations en 2018 (avec facturation en 2018)

Il faudrait que la commune demande un martelage de cette parcelle par le biais d'une délibération avec vente contrat d'approvisionnement pour les résineux et vente de gré à gré pour la tonne en plaquette et donner pouvoir au Maire pour le choix des entreprises et la signature des divers contrats.

Le conseil municipal souhaite connaître :

- la date d'obtention de la subvention (à priori à la fin des travaux)
- les garanties données par l'ONF pour que les travaux soient faits correctement
 - o sachant que l'ONF pourrait être un des prestataires qui réalise les travaux suscités
 - o compte tenu que les frais de plantation et d'entretien sont de 45 000 euros HT sur 4 ans

Sous ces conditions le Conseil accepte il est nécessaire d'étudier le montage financier chiffrage à finaliser

Le Conseil Municipal, est favorable à ce projet, mais souhaite connaître par l'ONF les informations décrites ci-dessus, avant de se prononcer définitivement.

Carte Avantages Jeunes

Le BIJ (Belfort Information Jeunesse) de la ville de Belfort propose le renouvellement du partenariat avec la commune d'Anjoutey pour la carte Avantage Jeunes 2017/2018.

Deux solutions sont possibles :

- La commune d'Anjoutey est un point de vente classique. Les cartes sont facturées par le BIJ au tarif de 8 euros l'unité et vendues par la commune au même prix.
- La commune d'Anjoutey prend en charge une partie du prix de vente des cartes. Les cartes sont facturées par le BIJ au tarif de 7 euros l'unité et vendues par la commune à un prix maximum de 6 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge une partie du prix de vente des cartes : 3 euros par carte. Les cartes sont achetées 7 euros par la commune et vendues au prix de 4 euros.

Cette information est à diffuser dans le prochain bulletin municipal d'Anjoutey.

Dans un 1^{er} temps le nombre de cartes Avantages Jeunes à acheter par la commune est 20.

Tarifs pour la fête du village 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des différentes prestations et produits applicables lors des manifestations et fêtes du village (cf. document en annexe).

Modification des statuts du syndicat Territoire d'énergie (ex SIAGEP)

Le comité syndical du SIAGEP, réuni le 16 mai 2017 a approuvé la nouvelle mouture ses statuts du SIAGEP.

Chaque adhérent doit donc maintenant se prononcer dans les conditions fixées par l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales, à savoir l'assentiment des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié des communes au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Face à la diversité croissante des besoins des communes, le SIAGEP a souhaité modifier ses statuts.

Les principales modifications statutaires portent sur :

- La nature juridique du syndicat
- La dénomination du syndicat
- L'adjonction de nouvelles compétences

Le syndicat passe de syndicat de communes à syndicat mixte fermé à la carte. Le but de cette modification est d'ouvrir le syndicat aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Un syndicat mixte fermé a une structure administrative qui associe uniquement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Un syndicat mixte à la carte exerce des compétences pour le compte des seuls membres qui ont procédé à un transfert à son profit.

Le SIAGEP devient « Territoire d'Energie 90 » une dénomination plus évocatrice par rapport au domaine de l'énergie qui est, et qui deviendra plus encore, le cœur de ses activités.

La compétence principale reste la distribution publique d'énergie électrique. Pour mémoire, il est rappelé que toutes les communes sont adhérentes à cette compétence ce qui permet au syndicat d'être la maille départementale.

En parallèle de cette compétence principale, on trouve les compétences optionnelles suivantes :

- Distribution de gaz
- Infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Eclairage public
- Distribution publique de chaleur et de froid
- Réseaux de communications électroniques et réseaux câblés
- Energies
- Système d'information géographique et gestion de base de données
- Transfert intégral de la compétence informatique

Le délégué de la commune au SIAGEP est Gilles MAGNY.

Nomination d'un coordinateur du recensement de la population

Le recensement des habitants de la commune d'Anjoutey se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

De la qualité du recensement dépendent le calcul de la population égale, mise à jour chaque année fin décembre, ainsi que les résultats statistiques des habitants et des logements diffusés au mois de juin suivant.

La commune doit nommer le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le coordonnateur du recensement de la population de la commune d'Anjoutey auprès de l'INSEE : Yannick DOLADILLE.

Les enquêteurs pour le recensement sont à choisir à partir de septembre 2017.

Questions diverses

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.